

## **ANNEXE I**

*(article 1)*

### **LISTE DES RUES OU PARTIES DE RUES DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ARRONDISSEMENT DANS LESQUELLES LA NEIGE EST ENLEVÉE ET TRANSPORTÉE**

#### **SECTEUR GIFFARD**

(Ce secteur correspond aux limites du territoire de l'ancienne municipalité de Giffard.)

La neige est enlevée et transportée dans toutes les rues de ce secteur, incluant l'avenue D'Estimauville, depuis le chemin de la Canardière jusqu'à la rue Évangéline, à l'exception de celles indiquées ci-dessous :

Bourg-Royal (avenue du) :	<u>du côté est</u> , entre la limite nord de l'arrondissement et la rue Clémenceau;
Érables (rue des) :	entre la rue Saint-Samuel et l'avenue du Bourg-Royal;
Saint-Clément (avenue) :	en front des lots 1 218 377, 1 218 381 et 1 218 380, 1 218 487;
Saint-David (avenue) :	entre la rue Clémenceau et la rue Montpellier;

#### **SECTEUR MONTMORENCY**

(Ce secteur correspond aux limites du territoire de l'ancienne municipalité de Montmorency.)

La neige est enlevée et transportée dans toutes les rues du secteur, à l'exclusion du boulevard Sainte-Anne.

## AUTRES SECTEURS

La neige est enlevée et transportée dans les rues suivantes :

Académie (rue de l') :	sur toute sa longueur;
Adrien-Dufresne (boul.) :	sur toute sa longueur;
Alaska (rue de l') :	en front des numéros civiques 177, 178, 181, 182, 186 et 190;
Albert-Émile-Côté (rue) :	sur toute sa longueur, à l'exclusion de l'intersection ouest de l'avenue Patry;
Alfred (rue) :	des 2 côtés, de l'avenue de Castillon jusqu'à la rue de la Plage;
Alleghanys (rue des) :	<u>des 2 côtés</u> , de l'avenue des Laurentides jusqu'à la rue Ardouin;
Amis (rue des) :	<u>des 2 côtés</u> , au nord de l'avenue de Castillon;
Andes (rue des) :	en front des numéros civiques 1374, 1378 et 1382;
Anick (rue) :	<u>du côté sud</u> , de la rue Seigneuriale jusqu'à la deuxième entrée piétonnière de l'école la Primerose, à l'est de la rue Bessette;
	<u>du côté nord</u> , entre la rue Seigneuriale jusqu'au numéro civique 473;
Antoine-Gautier (rue) :	en front des numéros civiques 492, 500, 508, 516, 524, 526, 528 et 533;

Arbustes (rue des) :	en front des lots 1538-74 et 1538-7-P;
Arcandier (place de l') :	entre les numéros civiques 161 et 193;
Ardouin (rue) :	du côté nord, entre les numéros civiques 621 et 725;
Ariel (rue d') :	en front des numéros civiques 2103, 2104 et 2107;
Armand-Buteau (rue) :	<u>des 2 côtés</u> , au sud du numéro civique 32;
Artois (rue d') :	<u>des 2 côtés</u> , de l'avenue Royale au numéro civique 35;
Auger (rue) :	<u>des 2 côtés</u> , de carré Boutet à l'intersection ouest de la rue Saint-Jean;
Avenir (rue de l') :	en front des numéros civiques 11, 15, 25, 31 et 35 ;
Baudrier (rue) :	en front des numéros civiques 172 et 176;
Baugis (rue) :	en front des numéros civiques 936, 942, 1001 et 1005;
Bélangier (rue) :	en front du numéro civique 120;
Belhumeur (place) :	en front des numéros civiques 6, 8, 11, 17 et 20;
Berline (rue de la) :	sur toute sa longueur;
Berrouard (rue) :	entre les avenues Saint-Pierre et Sainte-Thérèse;

Bertrand (rue) :	<u>du côté est</u> , du numéro civique 118A jusqu'au numéro civique 178 (à l'exception du numéro 160);
	<u>du côté est</u> , du numéro civique 200 au numéro civique 210;
	<u>du côté ouest</u> , du numéro civique 131 jusqu'à l'avenue Sainte-Thérèse;
	en front du numéro civique 193;
Bessette (rue) :	<u>du côté ouest</u> ; de l'avenue Saint-Michel jusqu'à la rue Anick;
	<u>des 2 côtés</u> ; de l'avenue Nordique jusqu'à la rue Anick;
Bochart (rue) :	en front du numéro civique 100;
Boiselle (rue) :	sur toute sa longueur;
Boisfort (rue) :	en front des numéros civiques 430 et 431;
Boissière (place) :	sur toute sa longueur;
Boisvert (rue) :	<u>des 2 côtés</u> , du boulevard Sainte-Anne au nord jusqu'à l'avenue du Fleuve au sud;
Bolets (rue des) :	sur toute sa longueur;
Bordages (rue des) :	en front du numéro civique 20;
Borée (rue) :	en front des numéros civiques 660, 664, 665, 670, 671, 750 et 754 ;
Boulet (rue) :	en front du numéro civique 2283;

Bourget (rue) :	sur toute sa longueur;
Boutet (carré) :	sur toute sa longueur;
Boutet (rue) :	<u>des 2 côtés</u> : de l'avenue Royale jusqu'à sa limite nord;
Bretagne (rue de) :	sur toute sa longueur;
Brideau (rue) :	en front du numéro civique 71;
Brunante (rue de la) :	<u>des 2 côtés</u> , entre les rues de la Pénombre et des Quatre-Temps;  en front des numéros civiques 231, 234, 238, 242 et 246;
Buisson (rue du) :	sur toute sa longueur;
Calais (rue de) :	sur toute sa longueur;
Cambert (rue) :	sur toute sa longueur;
Caisse (rue de la) :	sur toute sa longueur;
Cambronne (rue) :	<u>du côté sud</u> : entre la rue Seigneuriale et le numéro civique 724;
Caouette (rue) :	sur toute sa longueur;
Caplet (rue) :	<u>des 2 côtés</u> , entre la rue Cambert et l'intersection ouest de la rue Baudrier;
Carrefour (rue du) :	sur toute sa longueur ;
Carmichaël (rue) :	<u>des 2 côtés</u> , de l'avenue Royale jusqu'à la rue de la Nativité;  <u>du côté est</u> , de la rue de la Nativité jusqu'au numéro civique 114;

Cascades (avenue des) :	<u>des 2 côtés</u> , de l'avenue Royale jusqu'à la rue Saint-Jules;  <u>du côté nord</u> , en front du couvent de la Congrégation des Soeurs Servantes du Saint-Coeur-de-Marie;
Castillon (avenue de) :	<u>des 2 côtés</u> , entre la rue Viger et la rue Saint-Olivier;  <u>du côté nord</u> , entre la rue Saint-Olivier et la rue Alfred;  en front des numéros civiques 487, 488, 489, 491, 505, 506 et 512;
Cénacle (avenue du) :	<u>des 2 côtés</u> , de la rue Labelle jusqu'à la rue Seigneuriale;  <u>du côté nord</u> , entre la rue Seigneuriale et la rue Clémenceau;
Chabrier (rue) :	en front du numéro civique 2;
Chalifour (rue) :	sur toute sa longueur;
Chambois (rue de) :	en front du numéro civique 231;
Chapais (rue) :	sur toute sa longueur;
Charlebois (rue) :	sur toute sa longueur;
Chicorée (rue de la) :	en front des numéros civiques 71 et 169;
Choisy (rue) :	en front du numéro civique 4;
Christian (rue) :	en front des numéros civiques 31 et 35;

Chutes (boulevard des) :	<u>des 2 côtés</u> , du Centre sportif Marcel-Bédard jusqu'à la rue Saint-Edmond;
	<u>du côté nord</u> , de la rue Saint-Edmond jusqu'à la rue Deschamps;
	en front des numéros civiques 391 et 401;
	<u>du côté sud</u> , de la rue Sauriol jusqu'au numéro civique 700;
Claire (avenue) :	en front du numéro civique 509;
Clairevue (rue) :	en front du numéro civique 2039;
Clemenceau (rue) :	<u>du côté nord</u> , entre la rue Seigneuriale et l'avenue du Bourg-Royal;
	<u>du côté sud</u> , entre l'avenue Saint-David et l'avenue du Bourg-Royal;
Collège (avenue du) :	<u>des 2 côtés</u> , de l'avenue du Couvent jusqu'au boulevard des Chutes excluant la partie de lot 394 à l'intersection de la rue Bernier;
Contredanse (rue de la) :	<u>des 2 côtés</u> , de la rue du Quadrille jusqu'à la rue de la Pastourelle;
Coprins (rue des) :	sur toute sa longueur;
Corbin (rue) :	sur toute sa longueur;
Côté (carré) :	en front du numéro civique 101;
Coudret (rue) :	sur toute sa longueur;

Courcival (rue) :	en front du numéro civique 428;
Courville (côte de) :	en front des numéros civiques 28, 64, 67, 68, 71, 72, 75 et 76;
Couvent (avenue du) :	sur toute sa longueur;
Curie (rue) :	en front des numéros civiques 11 et 20;
De Berri (rue) :	en front des numéros civiques 2141, 2149, 2150, 2153 et 2154;
De Broqueville (rue) :	<u>du côté nord</u> , entre la rue Montpellier et la rue Le Marinel;
De Chambonnières (rue) :	en front des numéros civiques 205, 208 et 212;
De Gomery (rue) :	en front des numéros civiques 503 et 504;
De La Morandière (rue) :	sur toute sa longueur;
De Montherlant (place) :	en front du numéro civique 609;
De Prouville (rue) :	<u>des 2 côtés</u> , du numéro 413 à la rue de la Licorne;
	en front des numéros civiques 308 et 312;
Delage (rue) :	<u>des 2 côtés</u> , de l'avenue Coubertin jusqu'à la rue Seigneuriale;
	en front du numéro civique 7;
Déry (avenue) :	en front des numéros civiques 9 et 15;

Deschamps (rue) :	<u>du côté ouest</u> , du boulevard des Chutes jusqu'au numéro civique 70;
	<u>du côté est</u> , de l'avenue Marcoux jusqu'à la rue Chapais;
Dominicaines (rue des) :	de l'avenue du Cénacle au numéro 125;
Dorion (rue) :	<u>des 2 côtés</u> , sur toute sa longueur, à l'exclusion de l'intersection de la rue de la Terrasse-Cadieux;
Doyon (rue) :	en front des numéros civiques 1, 4, 5 et 8;
Duchesnay (rue) :	sur toute sa longueur;
Dufay (rue) :	en front des numéros civiques 170 et 171;
Duportail (rue) :	<u>des 2 côtés</u> , entre la rue des Lucioles et la rue Vaujourn;
Duvernay (avenue) :	sur toute sa longueur;
Éloïse (rue) :	sur toute sa longueur;
Équinoxe (rue de l') :	sur toute sa longueur;
Étourneaux (rues des) :	en front du numéro civique 106;
Fargy (rue du) :	sur toute sa longueur;
Fauvettes (avenue des) :	sur toute sa longueur;
Fleuve (avenue du) :	sur toute sa longueur;
Fortier (rue) :	sur toute sa longueur;
France (rue) :	sur toute sa longueur;

Francheville (rue) :	du boulevard des Chutes jusqu'au numéro civique 44 inclusivement;
Francine (rue) :	en front du numéro civique 431;
François-Amelot (rue) :	en front du numéro civique 676;
Fraternité (rue de la) :	sur toute sa longueur;
Gabrielle-D'Anneville (rue) :	en front du numéro civique 761;
Gagné (rue) :	sur toute sa longueur;
Galarneau (rue) :	sur toute sa longueur;
Giroux (rue) :	en front du numéro civique 26;
Givot (rue) :	de la rue Guénard au numéro civique 539;
Glinel (rue) :	<u>des 2 côtés</u> ,: entre le boulevard Rochette et le numéro civique 38;
Goyette (rue) :	<u>des 2 côtés</u> , de la rue des Lucioles à la rue de la Bise excluant le numéro civique 169;
	en front des numéros civiques 154 et 158;
Grand-Duc (rue du) :	sur toute sa longueur;
Graton (rue) :	sur toute sa longueur;
Guay (rue) :	en front du numéro civique 17;
Grives (avenue des) :	en front des numéros civiques 851 et 852;

Guénard (rue) :	<u>du côté est</u> , entre les numéros civiques 511 et 567 ;  <u>du côté ouest</u> , entre les numéros civiques 512 et 572 ;
Guillemette (rue) :	<u>des 2 côtés</u> , de la rue Glinel au numéro 41;  en front du numéro civique 42;
Guyon (rue) :	en front des numéros civiques 170, 171, 175, 176, 179 et 180;
Haie (rue de la) :	en front des numéros civiques 44, 46, 50 et 52;
Harfang (rue du) :	sur toute sa longueur;
Havre (rue du) :	sur toute sa longueur;
Hoggar (rue du) :	<u>du côté nord</u> , de la rue de l'Alaska au numéro civique 706;  <u>du côté sud</u> , de la rue de l'Alaska au numéro civique 721;
Hôtel-de-Ville (rue de l') :	sur toute sa longueur;
Isaïe (rue) :	<u>du côté est</u> , de l'avenue Larue jusqu'au numéro civique 91;  <u>du côté ouest</u> , de l'avenue Larue jusqu'au numéro civique 96;
Janequin (rue) :	en front du numéro civique 201;
Jean-XXIII (rue) :	sur toute sa longueur;
Jeanne-Badeau (rue) :	en front des numéros civiques 439 et 443;
Jolivet (rue) :	sur toute sa longueur;

Joseph-Casavant (avenue) :	sur toute sa longueur;
Juchereau (avenue) :	sur toute sa longueur;
Julie (rue) :	sur toute sa longueur;
Labelle (rue) :	<u>des 2 côtés</u> , de l'avenue Royale jusqu'à la rue Yves-Prévoist;
Landes (rue des) :	en front du numéro civique 2507;
Langevin (rue) :	<u>du côté est</u> , entre les numéros civiques 18 et 32;  en front du numéro civique 10;
Laplante (rue) :	sur toute sa longueur;
Larue (avenue) :	des deux (2) côtés, entre la rue Saint-Jean-Baptiste et l'avenue Royale;
Laurelou (rue) :	sur toute sa longueur au nord la rue Jos-Monferrand;
Laurentides (avenue des) :	en front du numéro civique 450;
La Valterie (rue) :	en front des numéros civiques 400 et 403;
Le Marinel (rue) :	en front du numéro civique 503;
Léveillée (rue) :	<u>du côté nord</u> , à l'intersection de la rue Charlebois;
Licorne (rue de la) :	en front des numéros civiques 3, 4, 5, 8, 9, 15, 17 et 314;
Lorquet (place) :	<u>du côté ouest</u> , au sud de l'avenue St-Michel;
Louise-Hervieu (rue) :	en front des numéros civiques 554, 558, 559, 562 et 563;

Lucien (rue) :	sur toute sa longueur;
Lucioles (rue des) :	<u>du côté nord</u> , entre la rue Jean-XXIII et le numéro civique 2055;
	<u>du côté sud</u> ; entre la rue Jean-XXIII et le numéro civique 2072;
Lussier (rue) :	sur toute sa longueur;
Madone (rue de la) :	sur toute sa longueur;
Manège (rue du) :	sur toute sa longueur;
Manoir (rue du) :	sur toute sa longueur;
Manselmont (rue de) :	de l'avenue Sainte-Thérèse à l'intersection sud de la rue Antoine-Berton, à l'exclusion du numéro civique 721;
Marcadet (rue) :	en front du numéro civique 6;
Marcoux (avenue) :	<u>des 2 côtés</u> , de la rue du Fargy jusqu'au boulevard des Chutes;
	<u>du côté nord</u> , de la rue du Fargy jusqu'à l'école l'Académie Sainte-Marie;
	en front des numéros civiques 1, 5 et 81;
Marie (avenue) :	en front du numéro civique 611;
Marino (rue) :	en front du numéro civique 308;
Marquise (avenue de la) :	en front du numéro civique 125;

Matte (rue) :	<u>du côté est</u> , entre la rue Roland-Lebrun et l'avenue du Cénacle;  en front des numéros civiques 8, 10,16, 22, 26 et 28;
Méandre (rue du) :	<u>du côté sud</u> , de l'avenue Saint-Michel jusqu'à la rue De Broqueville;  en front du numéro civique 348;
Mercier (rue) :	<u>du côté ouest</u> , de l'avenue Royale jusqu'à la rue de Tunis;
Merles (rue des) :	<u>du côté est</u> , de la rue de la Nativité jusqu'au numéro civique 113;  <u>du côté ouest</u> , de la rue de la Nativité jusqu'à l'avenue des Fauvettes;
Meunier (rue) :	en front du numéro civique 101;
Mgr-Déziel (avenue) :	sur toute sa longueur;
Miloit (rue) :	en front des numéros civiques 390 et 394;
Monge (rue) :	sur toute sa longueur à l'ouest de la rue Chantovent;
Monique (avenue) :	en front du numéro civique 615;
Montpellier (rue) :	<u>du côté ouest</u> , sur toute sa longueur, au sud de place De Montherlant;  <u>du côté est</u> , de l'intersection nord de la rue La Valterie à l'intersection sud de la rue Jean-Froissart;

Mozart (rue) :	en front du numéro civique 11;
Nativité (rue de la) :	<u>des 2 côtés</u> , à l'est de la rue Carmichaël;  en front des numéros civiques 846, 847, 848, 849, 850, 851 et 852;
Nordique (avenue) :	<u>des 2 côtés</u> , du numéro civique 864 jusqu'au boulevard Raymond;  <u>du côté nord</u> .; en front du marché d'alimentation Sobey's;  <u>du côté sud</u> , de la rue Seigneuriale jusqu'au numéro civique 520A;  <u>du côté nord</u> , du numéro civique 853 jusqu'au numéro civique 939;
Omer-Anctil (rue) :	en front des numéros civiques 997 et 1001;
Omer-Plante (rue) :	sur toute sa longueur;
Paquet (rue) :	<u>des 2 côtés</u> , partie sud à l'est de la rue Provençal;
Patoine (rue) :	sur toute sa longueur;
Péloquin (rue) :	en front des numéros civiques 245 et 266;
Pénombre (rue de la) :	sur toute sa longueur, entre les rues de la Calandre et Jean-XXIII;
Perrier (rue) :	en front des numéros civiques 70, 80 et 90;

Pichette (rue) :	entre les rues Séguin et du Ruisseau;
Pie-XII (rue) :	<u>des 2 côtés</u> , de l'avenue Royale jusqu'au boulevard des Chutes;
Pionniers (rue des) :	<u>du côté nord</u> , entre les rues Brideau et de la Savoie;
	<u>du côté sud</u> , entre le numéro civique 2358 et la rue de la Savoie;
Place-Orléans (rue) :	<u>des 2 côtés</u> , de l'avenue Royale jusqu'à la rue Perrier;
Plateau (avenue du) :	sur toute sa longueur;
Plichard (rue) :	sur toute sa longueur;
Poissy (rue de) :	sur toute sa longueur;
Pourpier (rue du) :	sur toute sa longueur;
Prés (rue des) :	sur toute sa longueur;
Prieur (rue) :	en front du numéro civique 515;
Provençal (rue) :	en front des numéros civiques 202, 206, 210, 214, 218, 222, 226 et 230;
Quadrille (rue du) :	sur toute sa longueur;
Quatre-Saisons (rue des) :	en front des numéros civiques 2048 et 2049;
Quatre-Temps (rue des) :	en front des numéros civiques 897, 901, 1001 et 2182;
Ravel (rue) :	en front du numéro civique 405;
Régaud (rue) :	en front des numéros civiques 471 et 472;

Renan (rue) :	sur toute sa longueur, à l'exclusion de l'intersection sud-ouest de l'avenue Nordique;
Rimbaud (rue) :	<u>des 2 côtés</u> , de la rue Régaud au numéro civique 626;
Ringuet (rue) :	sur toute sa longueur;
Rodin (rue) :	en front du numéro civique 256;
Roland-Dumais (rue) :	sur toute sa longueur;
Ronsard (rue) :	en front du numéro civique 286;
Ruisseau (rue du) :	en front des numéros civiques 487, 488, 497 et 498;
Saint-Albert (rue) :	<u>du côté est.</u> , du boulevard Rochette à la rue Giroux;  <u>du côté ouest</u> , de la rue Fontaine jusqu'au numéro civique 51;
Saint-Donat (rue) :	sur toute sa longueur;
Saint-Edmond (rue) :	sur toute sa longueur;
Saint-Émile (rue) :	sur toute sa longueur;
Saint-Exupéry (rue) :	<u>des 2 côtés</u> , au nord de la rue Armand;
Saint-Ferdinand (rue) :	sur toute sa longueur;
Saint-Grégoire (côte) :	<u>du côté ouest</u> , sur toute sa longueur;  <u>du côté est</u> , de l'avenue Saint-Grégoire au numéro civique 67;

Saint-Ignace (avenue) : du côté nord, entre la rue Saint-Jean-Baptiste et le numéro civique 120;

du côté sud, entre la rue Saint-Jean-Baptiste et le numéro civique 121;

en front du numéro civique 1;

Saint-Jacques (rue) : en front des numéros civiques 81 et 82;

Saint-Joseph (avenue) : en front des numéros civiques 599 et 605;

Saint-Jules (rue) : des 2 côtés, de l'avenue Royale jusqu'à l'avenue des Cascades;

en front des numéros civiques 61, 64, 65, 67 et 69;

Saint-Michel (avenue) : en front des numéros civiques 158, 190, 357 et 358;

Saint-Olivier (rue) : du côté est, du numéro civique 81 à l'intersection sud de l'avenue Saint-Pierre;

des 2 côtés, entre l'intersection nord de l'avenue Saint-Pierre et l'intersection nord de la rue Tardif;

du côté est, entre l'intersection nord de la rue Tardif jusqu'à l'intersection sud de l'avenue de Castillon;

des 2 côtés, de l'intersection sud de l'avenue de Castillon à la rue Auger;

Saint-Olivier (rue) :	<u>du côté ouest</u> , en front des numéros civiques 154, 156 et 158;
Saint-Pierre (avenue) :	<u>du côté sud</u> , entre les rues Saint-Jacques et Saint-Olivier;
	<u>des 2 côtés</u> , entre le boulevard Raymond et la rue Bertrand;
	en front des numéros civiques 142, 150 et 161;
Saint-Raoul (rue) :	de la rue Saint-Albert au numéro civique 102;
Saint-Raphaël (rue) :	<u>des 2 côtés</u> , au nord du boulevard des Chutes;
	<u>du côté est</u> , au nord du boulevard des Chutes;
Saint-Théophile (rue) :	sur toute sa longueur;
Saint-Victor (rue) :	<u>des 2 côtés</u> , au nord de l'avenue Larue;
	<u>du côté est</u> , entre la rue de Tunis et l'avenue Larue;
	<u>du côté ouest</u> , en front des numéros civiques 122 et 118;
Saint-Yves (rue) :	sur toute sa longueur;
Sainte-Cécile (rue) :	sur toute sa longueur;
Sainte-Christine (rue) :	<u>des 2 côtés</u> , au nord de l'avenue Coubertin;

Sainte-Thérèse (avenue) :	<u>du côté sud</u> , de la rue Sorbier jusqu'à la rue Saint-Raoul;  <u>des 2 côtés</u> , entre le boulevard Raymond et la rue Bertrand;  en front des numéros civiques 405, 409, 415, 551, 555 et entre les numéros civiques 827 et 837;
Saintonge (rue) :	en front des numéros civiques 12, 18, 22 et 80;
Savio (rue) :	en front des numéros civiques 82, 85 et 100;
Savoie (rue de la) :	<u>du côté est</u> , entre l'avenue Royale et le numéro civique 17;
Sault (avenue du) :	en front des numéros civiques 2505, 2507, 2509, 2515 et 2544;
Séguin (rue) :	en front des numéros civiques 307, 439 et 441;
Seigneuriale (rue) :	<u>des côtés est et ouest</u> , entre le boulevard Rochette et l'avenue Sainte-Thérèse;
Tanguay (rue) :	<u>du côté ouest</u> , de l'avenue Royale jusqu'au numéro civique 15;
Tardif (rue) :	sur toute sa longueur;
Temple (rue du) :	<u>des 2 côtés</u> , de l'avenue du Collège jusqu'à l'avenue des Cascades;
Téniers (rue) :	sur toute sa longueur;

Terrasse-Cadieux (rue de la) :	en front des numéros civiques 2165, 2167, 2263 et 2265;  <u>du côté sud</u> , à l'est de la côte Saint-Grégoire;
Terrasse-Orléans (rue de la) :	<u>des 2 côtés</u> , du boulevard des Chutes jusqu'à la rue Christian;
Tessier (rue) :	sur toute sa longueur;
Touraine (rue de) :	sur toute sa longueur;
Tremblay (rue) :	sur toute sa longueur;
Tronquet (rue) :	sur toute sa longueur;
Vachon (rue) :	<u>du côté ouest</u> , de l'avenue Royale jusqu'à l'avenue Larue;  <u>du côté est</u> , de l'avenue Royale jusqu'à la rue de Poissy;  en front des numéros civiques 138 et 142;
Vaillancourt (rue) :	en front du numéro civique 175;
Vallée (rue) :	sur toute sa longueur;
Varèse (rue) :	en front des numéros civiques 275 et 289;
Veillon (rue) :	<u>des 2 côtés</u> , au nord de la rue Borée;  <u>du côté ouest</u> , au sud de la rue Borée jusqu'au numéro civique 563;  <u>du côté est</u> , au sud de la rue Borée jusqu'au numéro civique 560;

Viger (rue) : sur toute sa longueur;

Villanelle (rue de la) : du côté est, du numéro civique 92 jusqu'à la rue de Tunis;

du côté ouest, du numéro civique 93 jusqu'à la rue de Tunis;

Virelais (rue des) : des 2 côtés, au sud de la rue de Tunis;

Xavier-Giroux (rue) : du côté est, entre le numéro civique 32 et l'avenue Larue;

du côté ouest, entre les numéros civiques 23 et 63.